

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an Deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme CHARMEUX M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Maurice ROBIDOU

Date d'envoi de la convocation : 11 septembre 2025

Absents : M. Daniel BONHOMME, M. Dominique FOURRIER

Nombre de membres en exercice : 14 **Nombre de Présents** : 12 **Nombre de Votants** : 12

DELIBERATION 77/2025 – 3.1 ACQUISITION D'UNE PARTIE DU
TERRAIN CADASTRE SECTION AB N°324 - FAMILLE MESLIN

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la vente de la propriété des consorts MESLIN, cadastrée section AB n°324, 31 rue de Saint-Malo.
Conformément aux études d'aménagement du centre bourg, et à la réserve dans le PLU, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, d'acheter une surface d'environ 350 m2.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle (environ 350 m²) cadastrée section AB n°324, 31 rue de Saint-Malo au prix de 25 € le m²**
- **DECIDE de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire, et tous les frais afférents à cette acquisition.**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la présente décision.**

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 26 septembre 2025
et transmission en Préfecture, le 26 septembre 2025

Affaire inscrite à l'ordre du jour.
Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 17 septembre 2025
Le Maire
Jean-François GOBICHON

Le Secrétaire de Séance
Maurice ROBIDOU



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 035-213502594-20250917-DELIB772025-DE